



A.S.M.C
Maison des Associations
Boîte n°5
5, Rue Jean Corona
83120 Sainte-Maxime

Association Sportive Maximoise Cyclisme (A.S.M.C)

CHARTRE SECTION ROUTE & V.T.T.

Préambule :

Le Savoir-faire et le Savoir-être, sont deux fondamentaux pour composer un club.

I - Préparation à une sortie :

- 1- Administratif et sécurité.
Nous disposons, sur nous, de notre licence et d'un document indiquant la personne à prévenir en cas d'accident avec son n° de téléphone, notre groupe sanguin, nos allergies et notre âge.
- 2- Tenue et équipement.
Nous portons le plus souvent possible les vêtements du club, obligatoirement aux sorties du dimanche et pour les manifestations. Le port du casque est obligatoire, nos vélos sont en bon état.
- 3- Autre :
Chacun choisit son groupe de sortie en fonction de ses capacités physiques du moment.

II - Sur la route :

- 4- Le respect du code de la route en toute circonstance.
Nous respectons les autres usagers (voitures, piétons etc....).
En agglomération, nous ralentissons, plus particulièrement aux carrefours, aux giratoires que nous prenons par la voie extérieure.
Nous signalons nos intentions, changements de direction, arrêts etc....
- 5- Le respect du groupe.
Nous appliquons les consignes du capitaine de route.
Nous signalons à notre suivant tous les problèmes et les dangers.
Nous partons ensemble, nous roulons ensemble, nous rentrons ensemble.
Nous attendons celui qui a des difficultés, sauf demande expresse de celui-ci.
- 6- Le respect de la nature et l'environnement.
Nous ne jetons pas nos emballages, nos anciennes chambres à air, etc... .



III - En général :

- 7- Nous nous conduisons en personnes responsables et courtoises en toute circonstance.
- 8- Les cyclistes non membres de l'ASMC, peuvent bénéficier de trois sorties annuelles avec le club sans adhérer à l'association, sous réserve d'être assurés pour cette activité, et sous leur propre responsabilité.
- 9- Nous prenons connaissance de la charte cyclable de la Fédération Française de Cyclo Tourisme (FFCT) qui se trouve sur le site web <https://ffvelo.fr/>

A Sainte Maxime, le 20 Février 2021

LE SECRETAIRE
Alain STEFANI

LE PRESIDENT
Denis LE BAIL